



Licenciement suite a une inaptitude

Par **yaya 86**, le **17/07/2017** à **15:48**

Bonjour

Je vous redonne les grandes lignes ma situation: Arrêt maladie professionnel , reconnaissance par la sécurité sociale avec un taux d invalidité et la MDPH , reconnue inapte a reprendre mon poste de travail par le médecin du travail .

Il faut savoir que le groupe pour le quel je travail a mis en place un plan sociale économique .

J'ai mon entretien de licenciement cette semaine et je voudrais savoir si je peux demander la même indemnisation que le PSE ? et si les indemnités de licenciement sont bien doubler ?

Merci par avance de vos réponse .

Par **morobar**, le **18/07/2017** à **07:34**

Bonjour,

Oui on peut demander ce qu'on veut et même une voiture (je l'ai fait).

Après l'employeur accepte ou non.

Ce qui est doublé c'est l'indemnité légale de licenciement, sauf si la convention collective prévoit une disposition plus généreuse.